



P/CR/III/3

ORIGINAL: anglais DATE: 29 septembre

1970

## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**GENEVE** 

BIRPI

### UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (UNION DE PARIS)

### CONFÉRENCE DE REPRÉSENTANTS

Troisième Session ordinaire Genève, 21-29 septembre 1970

#### RAPPORT

### préparé par le Secrétariat

### Ouverture de la session

- 1. La Conférence de représentants de l'Union de Paris (nommée ci-après "la Conférence") a tenu sa troisième Session ordinaire à Genève, du 21 au 28 septembre 1970.
- 2. Les Etats suivants, membres de la Conférence à l'ouverture de la session, étaient représentés : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Cameroun, Ceylan, Gabon, Iran, Kenya, Liban, Mexique, Monaco, Nigéria, Philippines, République arabe unie, République dominicaine, Togo (17).
- 3. Les Etats et organisations qui étaient représentés par des observateurs figurent dans la liste des participants (document AB/I/INF/5).
- 4. La session a été ouverte par M. Edward Armitage (Royaume-Uni), Président du Comité ad hoc plénier (voir le document AB/I/33, paragraphe 5), agissant comme Président provisoire de la Conférence.

### Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il a été proposé dans le document P/CR/III/l.Rev., qui a été complété par la suite par un nouveau point : "Bâtiment du siège".

### Adoption du nouveau règlement intérieur

6. Voir le document AB/I/33, paragraphes 19 et 20.

### Election du Bureau

7. La Conférence a adopté à l'unanimité les propositions présentées par le Comité de nominations (voir le document AB/I/INF/3) et a élu le Bureau suivant :

Président : M. Luis M. Laurelli (Argentine)
Vice-Présidents : M. Thomas Lorenz (Autriche)
M. David J. Coward (Kenya)

8. M. Klaus Pfanner, Conseiller supérieur, Chef de la Division de la propriété industrielle de l'OMPI, a exercé les fonctions de Secrétaire de la Conférence.

### Election des membres associés du Comité exécutif de l'Union de Paris

9. Sur la base de son règlement intérieur, la Conférence a procédé à l'élection des membres associés du Comité exécutif de l'Union de Paris. Le nombre des membres de la Conférence s'élevant à trente-sept à l'ouverture de la session, et le nombre des membres représentés à la session étant inférieur à vingt, cinq sièges étaient à pourvoir. Les Etats suivants ont été élus à titre de membres associés : Argentine, Australie, Cameroun, Ceylan, Kenya.

# Examen et avis concernant les rapports et activités (depuis décembre 1967) du Directeur des BIRPI en ce qui concerne l'Union de Paris

10. Voir le document AB/I/33, paragraphe 57.

### P/CR/III/3 page 3

Etablissement d'un rapport sur les dépenses prévisibles du Bureau international pour la période triennale 1971-1973 en ce qui concerne l'Union de Paris

11. Voir le document AB/I/33, paragraphe 103.

### Arrangement universel concernant les marques

12. Voir le document AB/I/33, paragraphe 69.

### Pays en voie de développement et concession de licences

13. Voir le document AB/I/33, paragraphe 78.

Modification du montant maximum annuel des dépenses du Bureau international en ce qui concerne l'Union de Paris et dans la mesure où de telles dépenses doivent être supportées par les pays membres de la Conférence de représentants réunie en qualité de Conférence de plénipotentiaires.

14. Voir le document AB/I/33, paragraphe 103 et annexe H.

Adoption d'une résolution concernant les contributions spéciales au programme de PCT pour l'année 1971

15. Voir le document AB/I/33, paragraphes 97 et 98 et annexes F et G.

Application de la résolution de la Conférence diplomatique de Washington sur le Traité de coopération en matière de brevets

16. Voir le document AB/I/33, paragraphe 99.

### Maintien de l'ICIREPAT

(8)

0

0

17. Voir le document AB/I/33, paragraphe 48.

### Admission des observateurs

18. Voir le document AB/I/33, paragraphe 47.

### Bâtiment du siège

19. Voir le document AB/I/33, paragraphe 110.

### Adoption du rapport de la session

20. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité le 28 septembre 1970.

Fin du document7

asing 20.

She sing a savent so